

Délibération n°120/2024

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

SEANCE DU 08 JUILLET 2024

Date de convocation : 02/07/2024

Nombre de présents : 47

Effectif légal du conseil communautaire : 80

Nombre de pouvoirs : 16

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de votants : 63

Date d'affichage : 02/07/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Bitry, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du deux juillet deux mil vingt-quatre, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : BEAUJARD Maryse, BECKER Cécile, BUTTNER Patrick, CHAMPAGNAT Jean-Louis, CHANTEMILLE Sophie, CHARPENTIER Dominique, CHEVALIER Jean-Luc, CORDE Johann, CORDET Yannick, CORDIER Catherine, D'ASTORG Gérard, DAVEAU Max, DESNOYERS Jean, DROUHIN Alain, FOUCHER Gérard, FOUQUET Yves, FOURNIER Jean-Claude, GERARDIN Jean-Pierre, GERMAIN Robert, GIROUX Jean-Marc, GROSJEAN Pascale, GUYARD François, HERMIER Bernadette, JARD Nathalie, JAVON Fabienne, KOTOVTCHIKHINE Michel, MACCHIA Claude, MASSÉ Jean, MELLIN Solange, MÉNARD Elodie, PERRIER Benoit, POUILLON Denis, RAMEAU Etienne, RAVERDEAU Chantal, RENAUD Patrice, REVERDY Chantal, REVERDY Gilles, RIGAULT Jean-Michel, ROY Daniel, SALAMOLARD Jean-Luc, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, THIEULENT Maryline, VANHOUCHE André, VIGOUROUX Philippe, VUILLERMOZ Rose-Marie, WLODARCZYK Monique, XAINTE Arnaud.

Délégués titulaires excusés : BOISARD Jean-François (pouvoir à M. Chevalier), BROUSSEAU Chantal (pouvoir à Mme Chantemille), CARRÉ Michel (pouvoir à M. D'Astorg), DEMERSSEMAN Gilles (pouvoir à M. Kotovtchikhine), DUFOUR Vincent (pouvoir à Mme Hermier), HABAY BARBAULT Céline (suppléant M. Guyard), HOUBLIN Gilles (pouvoir à Mme Thieulent), JACQUET Luc (pouvoir à Mme Renaud), JASKOT Richard, JOURDAN Brice (pouvoir à M. Perrier), LEGER Jean-Marc (pouvoir à M. Macchia), LHOE Mireille, LOURY Jean-Noël (pouvoir à M. Desnoyers), MICHEL Nathalie (pouvoir à M. Salamolard), MILLOT Claude (pouvoir à M. Saulnier-Arrighi), MORISSET Dominique (pouvoir à M. Giroux), PICARD Christine (pouvoir à Mme Cordier), PROT Michel (pouvoir à M. Buttner), SAULNIER Nathalie (pouvoir à Mme Jard).

Délégués absents : ABRY Gilles, CHOUBARD Nadia, CONTE Claude, COUET Micheline, DA SILVA MOREIRA Paulo, FERRON Claude, GUILLAUME Philippe, JACQUOT Brigitte, LEPRÉ Sandrine, PAURON Éric, PRIGNOT Roger, SANCHIS Jean-Pierre, VANDAELE Jean-Luc, VASSENT Frédéric.

Secrétaire de Séance : M. Jean-Claude FOURNIER

OBJET : Signature de la Convention Territoriale De Développement Culturel (CLEA / CTL) entre la Communautés de communes de Puisaye-Forterre, la Drac, le Rectorat, le Conseil Départemental de l'Yonne et de La Nièvre

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 ;
- Vu la délibération n°139/2022 du 11 juillet 2022 portant l'ouverture d'un poste d'animateur culturel dans le cadre du CLEA/CTL ;
- Vu la décision D006_2023 du 13 février 2023 portant mise en œuvre d'une préfiguration sur l'animation collective du réseau de lecture publique sur la Puisaye-Forterre ;

Délibération n°120/2024

- Considérant la volonté de l'Etat de faire progresser l'égalité des territoires en matière d'accès à la culture, dans le cadre des Conventions Territoriales de Développement Culturel (CTDC) en soutenant techniquement et financièrement les territoires ;
- Considérant la proposition de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche-Comté (DRAC) de renouveler le dispositif pour une durée de 3 ans, en partenariat avec l'Académie de Dijon, et les Conseils Départementaux de l'Yonne et de la Nièvre ;
- Considérant le soutien financier des partenaires au titre du CLEA et du CTL, à condition de respecter les engagements fixés dans ce dit-contrat ;
- Considérant le soutien financier de la DRAC Bourgogne-Franche-Comté au titre de l'ingénierie nécessaire à l'élaboration du programme décliné par la Convention Territoriale de Développement Culturel (CTDC) ;
- Considérant que cette convention constitue un cadre large et privilégié permettant dès sa signature, l'élaboration d'un programme culturel territorialisé avec la mobilisation d'acteurs culturels locaux, et les partenaires signataires avec le soutien de la collectivité qui en assure la coordination,
- Après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente en charge de la Culture,
- Sur proposition du Président,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (63 voix pour) :

- **Autorise le Président à signer la Convention Territoriale de Développement Culturel (CLEA/CTL) avec la Drac, le Rectorat, le Conseil Départemental de l'Yonne et le Conseil Départemental de la Nièvre pour 3 ans afin de promouvoir l'éducation artistique et culturelle sur le territoire.**
- **Autorise le Président à solliciter toutes demandes d'aides financières et techniques nécessaires à la mise en œuvre du dispositif de la Convention Territoriale de Développement Culturel,**
- **Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme
Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

